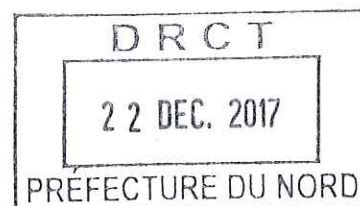


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2017 - 23



Objet : Election du Président du SMIRT

Suite au renouvellement des élus du Conseil Régional des Hauts-de-France au SMIRT intervenu lors de la plénière du 30 juin 2017.

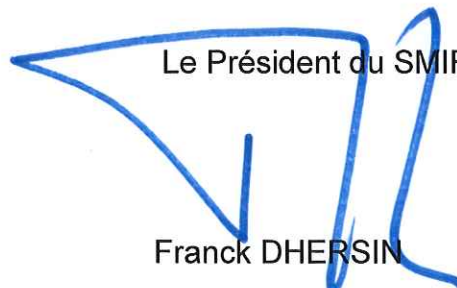
Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 21 Décembre 2017 sous la Présidence de Monsieur Eugène BINAISSE Doyen d'âge des membres titulaires présents, procède à l'élection du Président du SMIRT, au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue, conformément à l'article 9-1 des statuts du SMIRT.

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Franck DHERSIN,

1^{er} tour de scrutin :

- 17 Votants,
- 16 Bulletins dans l'urne,
 - 0 Bulletin(s) blanc (s),
 - 1 Présents (dont 1 élu qui ne prend pas part au vote),
- 16 Voix pour Monsieur Franck DHERSIN.

Monsieur Franck DHERSIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports.

Le Président du SMIRT,

Franck DHERSIN

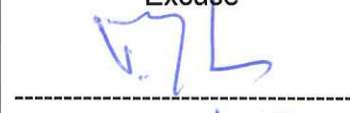
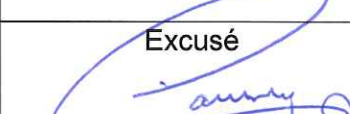
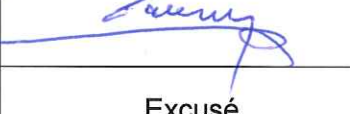
EMARGEMENT ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL DU SMIRT

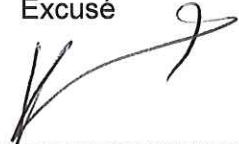
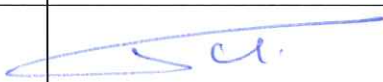
LE 21 DECEMBRE 2017 A 10 H 00

D R C T

22 DEC. 2017

PREFECTURE DU NORD

AOT	Titulaires	EMARGEMENTS
Conseil Régional	M. Xavier BERTRAND Représenté par Luc FOUTRY	
	M. Christophe COULON Représentée par Sophie ROCHER	
	M. Franck DHERSIN	
	Mme Elizabeth BOULET	
	M. Frédéric LETURQUE Pouvoir donné à Franck DHERSIN	Excusé 
	M. Adrien NAVE	Ne prend pas part au vote
	Mme Véronique DESCAMPS	Excusée
M.E.L.	M. Régis CAUCHE Pouvoir donné à Daniel JANSSENS	Excusé 
	M. Akim OURAL	
	Mme Sylvane VERDONCK	
	M. Daniel JANSSENS	
Syndicat Mixte des Transports Artois- Gohelle	M. Laurent DUPORGE	Excusé
	M. Daniel DELCROIX	Excusé
	M. Eugène BINAISSE	
S.I. M. O. U. V.	Mme Anne Lise DUFOUR	Excusée
	M. Pascal VANHELDER	

Communauté Urbaine Dunkerque Grand Littoral	M. Damien CAREME Pouvoir donné à Françoise ROSSIGNOL -----	Excusé 
	Mme Annette DISSELKAMP	Excusée
Syndicat Mixte de Transports du Douaisis (S.M.T.D.)	M. Christian HATU -----	
	Mme Nadia BONY Pouvoir donné à Christian HATU	Excusée 
Communauté Urbaine d'Arras	Mme Françoise ROSSIGNOL	
S.I.T.A.C	M. Philippe MIGNONET	Excusé
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	M. Christian FOURCROY	
Syndicat Mixte des Transports Urbains de la Sambre	M. Ghislain ROSIER	Excusé
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	M. Marc THOMAS	
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. Yves COUPÉ	



**SMIRT » Du 21 DECEMBRE 2017
ELECTION DU PRESIDENT**

Inscrits :	17
Votants :	16
Exprimés :	16



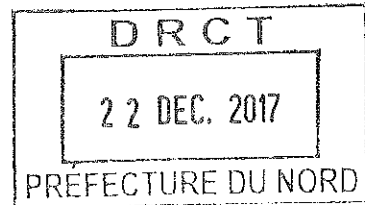
	NOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
	Franck DHERSIN	16
	_____	_____
	_____	_____

Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0

Signature des Assesseurs

M. e Françoise ROSSIGNOL

M. r Daniel JAUSSEUS



SMIRT

POUVOIR POUR LE COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

Utilisation :

En l'absence de délégué suppléant, et sur la base de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales, un membre empêché peut donner mandat à un autre membre de son choix de voter en son nom.

Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

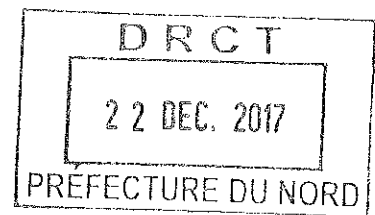
M. Frédéric LETUNQUE

Donne pouvoir pour voter en son lieu et place à

M. Franck ZHERSIN.

Le 18 Décembre 2017

Signature



Je soussignée Nadia Bony -
demeurant 99 Rue S^t Jean à Douai
donne par les présentes pouvoir à
M^{lle} Christiane HATU de me représenter
lors de Comité SMRT de
21.12.2017

Douai, le 13 12 17

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'N' followed by a horizontal line.

SMIRT



POUVOIR POUR LE COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

Utilisation :

En l'absence de délégué suppléant, et sur la base de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales, un membre empêché peut donner mandat à un autre membre de son choix de voter en son nom.

Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

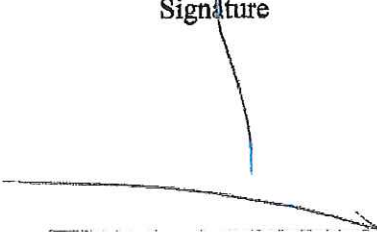
M CARETTE Damien

Donne pouvoir pour voter en ses lieu et place à

M ROSSIGNOL FRANÇOISE

Le 13/12/17

Signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the word "Signature".

SMIRT



POUVOIR POUR LE COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

Utilisation :

En l'absence de délégué suppléant, et sur la base de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales, un membre empêché peut donner mandat à un autre membre de son choix de voter en son nom.

Chaque membre ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

~~SMIRT~~

COMITE SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2017

M *Rigis CAUCHE*

Donne pouvoir pour voter en ses lieu et place à

M *Daniel JANSSENS*

Le, *21 décembre 2017*

Signature

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end.